



Département du Pas-de-Calais

Mairie de CONCHIL-LE-TEMPLE

\*\*\*\*\*

Arrondissement de Montreuil-sur-Mer – Canton de Berck sur Mer

Le 27 mars 2023,

Mesdames et Messieurs les membres du  
Conseil Municipal

62180 CONCHIL-LE-TEMPLE

**Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,**

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir assister à une réunion ordinaire du conseil municipal le **Mercredi 5 avril 2023, à 18 heures 00**, en son lieu ordinaire 46 rue de la Mairie.

---

### ORDRE DU JOUR

---

- \* Détermination du quorum- appel nominal.
- \* Ouverture de séance.
- \* Désignation du secrétaire de séance.
- \* Porter à connaissance des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal au Maire par délibération en date du 28 juillet 2020.

#### Ordre du jour du 5 Avril 2023

- . Approbation Procès verbal : Conseil Municipal du 30 janvier 2023.
- . Société Vert Energies-commune de Nampont-Saint-Martin : avis.
- . G.A.E.C. MERLOT-ROUSSEL-commune de Villers-Sur-Authie et Quend : avis.
- . Remplacement d'un membre du bureau de l'Association Foncière de Remembrement.
- . Maison d'Assistantes Maternelles (M.A.M) : révision du loyer.
- . Séjour colos été 2023.
- . Centre de loisirs été 2023 : tarifs et rémunération du personnel.
- . Emploi non permanent : accroissement saisonnier d'activité.
- . Restauration des lustres de l'église : subventions.
- . Aménagement du cimetière.
- . Aménagement d'une aire de jeu au groupe scolaire Monvoisin.
- . Aménagement d'un nouveau terrain d'entraînement de football au stade.
- . Subventions aux associations 2023.
- . Taux d'imposition 2023.
- . Désignation du Président de séance pour le vote du compte administratif 2022.
- . Compte administratif 2022, compte de gestion 2022 et affectation du résultat.
- . Budget primitif 2023.
- . Questions diverses.

Comptant sur votre présence,  
Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sincères salutations.

Le Maire,  
Daniel DUBOIS.



**Nota :** Conformément à l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales, il est rappelé qu'un conseiller municipal, empêché d'assister à une séance, peut donner, à un collègue de son choix, pouvoir écrit de voter en son nom.